

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

2020-11-285 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes 18 avenue de l'Europe à Bayas (33230), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Charles POUVREAU, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Serge PLATON

Absents :

Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Marianne CHOLLET pouvoir à Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, François TOSI pouvoir à Jacques LEGRAND, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT PARTICIPATIVE
LABELLISATION DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE SITUÉ A LIBOURNE

Envoyé en préfecture le 19/11/2020 - 2/2
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201116-2020_11_285-DE

Sur proposition de Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, de l'Insertion, de l'Attractivité du monde étudiant et de la Démocratie Participative,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu l'avis du Bureau en date du 02 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Jeunesse, Insertion, Attractivité du monde Etudiant et Démocratie Participative en date du

Dans le cadre de ses missions, le Bureau Information Jeunesse (BIJ), souhaite obtenir le nouveau label Information Jeunesse, délivré par l'Etat, en référence à l'article 54 de la loi « Egalité et Citoyenneté ».

La refonte de ce label, organisée par le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 et l'arrêté du 19 avril 2017, a pour objectifs :

- de passer de critères quantitatifs centrés sur les structures à des critères qualitatifs centrés sur les usagers ;
- de rendre la labellisation attractive pour les collectivités, en raison des garanties qu'elle procure et d'un ancrage renforcé de l'Information Jeunesse dans les stratégies des territoires ;
- d'accompagner la transition numérique des structures Information Jeunesse ;
- de développer la participation des jeunes à la construction des politiques publiques qui les concernent

Cette labellisation permettra au BIJ, situé à Libourne, d'accéder à des dispositifs mis en place et financés par l'Etat, tels que :

- l'utilisation du logo « Information Jeunesse » ;
- la participation aux actions locales ou nationales du réseau Information Jeunesse ;
- le soutien financier de l'Etat pour les Centres Régionaux Information Jeunesse (CRIJ) ;
- la formation des personnels au respect des normes attestées par le label ;
- l'animation nationale du réseau organisée par l'UNIJ ;
- l'utilisation des outils élaborés par le CIDJ et les CRIJ ;
- l'utilisation de l'application « boussole des droits ».

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer une demande de labellisation « Information Jeunesse » pour le BIJ situé à Libourne ;
- signer tous documents afférents à cette demande, dont notamment celui relatif à l'auto-évaluation de cette structure.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 19 novembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

